



COMMUNE DE
CAVEIRAC

PLAN LOCAL D'URBANISME

Mise en compatibilité n°1

1bis - Résumé non technique
et modalités de l'évaluation environnementale

Procédure	Prescription	Arrêt du projet	Approbation
4 ^{ème} révision valant élaboration du PLU	30.05.2008	02.07.2015	29.09.2016
1 ^{ère} modification simplifiée du PLU	20.01.2017		08.06.2017
1 ^{ère} révision allégée du PLU	11.07.2017	07.12.2017	05.07.2018
2 ^{ème} modification simplifiée du PLU	25.01.2019		17.10.2019
1 ^{ère} modification du PLU	06.12.2021		20.04.2023
1 ^{ère} mise en compatibilité	23.05.2023		

Urbanis

Agir pour un habitat digne et durable

Agence de Nîmes

188, Allée de l'Amérique Latine
30900 NÎMES

Tél. 04 66 29 97 03

Fax 04 66 38 09 78

nimes@urbanis.fr

Mairie de Caveirac

Place du Château
30 820 CAVEIRAC

Tél : 04 30 06 52 52

Sommaire

1 - Résumé non technique de l'évaluation environnementale	5
1.1 - Présentation du projet de résidence sociale seniors	5
1.2 - Synthèse de l'évaluation environnementale	7
1.3 - Raison du choix du site et des principes d'aménagement	16
2 - Méthodes utilisées pour l'évaluation environnementale	17
2.1 - Milieu physique.....	17
2.2 - Milieux naturels / biodiversité	17
Références bibliographiques	21



Plan de localisation du secteur de projet



Plan de délimitation du secteur de projet

1 - Résumé non technique de l'évaluation environnementale

Par délibération en date du 23 mai 2023, le Conseil Municipal de CAVEIRAC a engagé une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune en vue de permettre la réalisation d'une résidence sociale séniors sur le site du Parc d'Activités du 3^{ème} Millénaire, Chemin de Bernis.

Le PLU en vigueur ne permet en effet pas la réalisation de ce projet :

- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) identifie en tant que zone à vocation d'activités le secteur retenu pour l'implantation de cette résidence ;
- Le PLU classe le secteur de projet en zone à vocation d'activités économiques UE dont le règlement interdit explicitement les constructions à destination d'habitation, exception faite - et sous conditions d'implantation et de surface de plancher - des logements nécessaires au fonctionnement, à la direction ou au gardiennage des établissements autorisés sur la zone.

Le caractère d'intérêt général de ce projet permet de recourir à la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU telle que défini par l'article L. 153-55 du Code de l'Urbanisme. Le projet de résidence sociale séniors va en effet à la fois renforcer de façon significative l'offre de logements locatifs sociaux de la commune (33 logements supplémentaires soit une augmentation de 23% du parc locatif social public au 1^{er} janvier 2023) et répondre spécifiquement à la demande de ménages séniors dont le nombre est en forte croissance (la part des 75 et plus au sein de la population communale est passée de 7,4% à 11,5% entre 2014 et 2020).

Conformément à l'article R. 104-13 du Code de l'Urbanisme, la mise en compatibilité du PLU de CAVEIRAC est soumise à évaluation environnementale.

1.1 - Présentation du projet de résidence sociale séniors

1.1.1 - Localisation et emprise du secteur de projet

Le secteur retenu pour l'implantation de la résidence sociale séniors est situé sur l'emprise du Parc d'Activités du 3^{ème} Millénaire, à proximité du centre-ville de CAVEIRAC, du centre commercial « Les Portes de la Vaunage » et contigu à la Maison Médicale ouverte en septembre 2022.

D'une superficie totale d'environ 4 700 m² le secteur de projet est délimité :

- au Nord et à l'Ouest par la zone commerciale (espaces arrières de livraison et de stockage du Bricomarché et de l'Intermarché) ;
- à l'Est par le Chemin de Bernis ;
- au Sud par le bâtiment du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) et la Maison Médicale.

Il est ainsi desservi à l'Est par le Chemin de Bernis et au Sud par le Chemin de Caganson, via le parking du CNFPT.



Plan masse illustratif du projet de résidence sociale seniors

1.1.2 - Caractéristiques du projet

La résidence sociale seniors sera composée d'une trentaine de logements locatifs : une majorité de T2 bien adaptés à des personnes seules ou à des ménages de deux personnes, mais également quelques T1 et T3.

Compte tenu de la configuration en longueur du terrain, le bâtiment de la résidence sera orienté Ouest-Est ; sa hauteur ne dépassera pas 2 niveaux (un étage sur rez-de-chaussée).

Deux accès sont prévus : un accès piéton depuis le Chemin de Bernis et un accès véhicules à partir du Chemin de Caganson donnant accès à l'aire de stationnement localisée sur la partie Ouest du secteur de projet ; quelques places de stationnement supplémentaires pourront être aménagées le long du Chemin de Bernis.

A l'intérieur même du secteur de projet, les déplacements seront uniquement piétons avec une connexion entre l'aire de stationnement Ouest, le hall d'entrée et le Chemin de Bernis à l'Est.

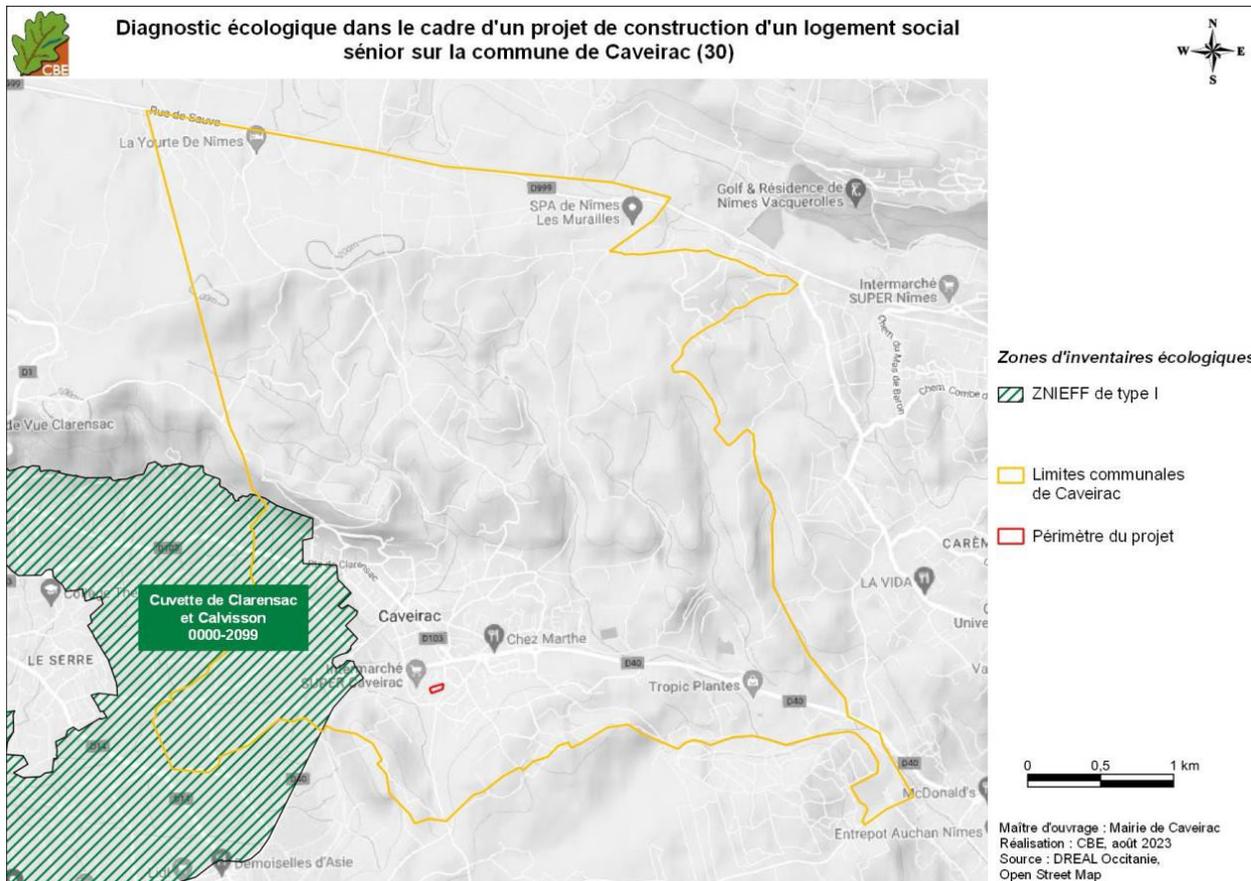
Le projet comportera une composante paysagère forte avec notamment :

- l'aménagement d'un parc ombragé sous les Pins existants à l'Ouest du bâtiment ;
- la préservation des arbres existants hors emprise aménagée (sous réserve d'un bon état phytosanitaire) ;
- l'aménagement d'un bassin de rétention paysagé en limite Nord de la parcelle.

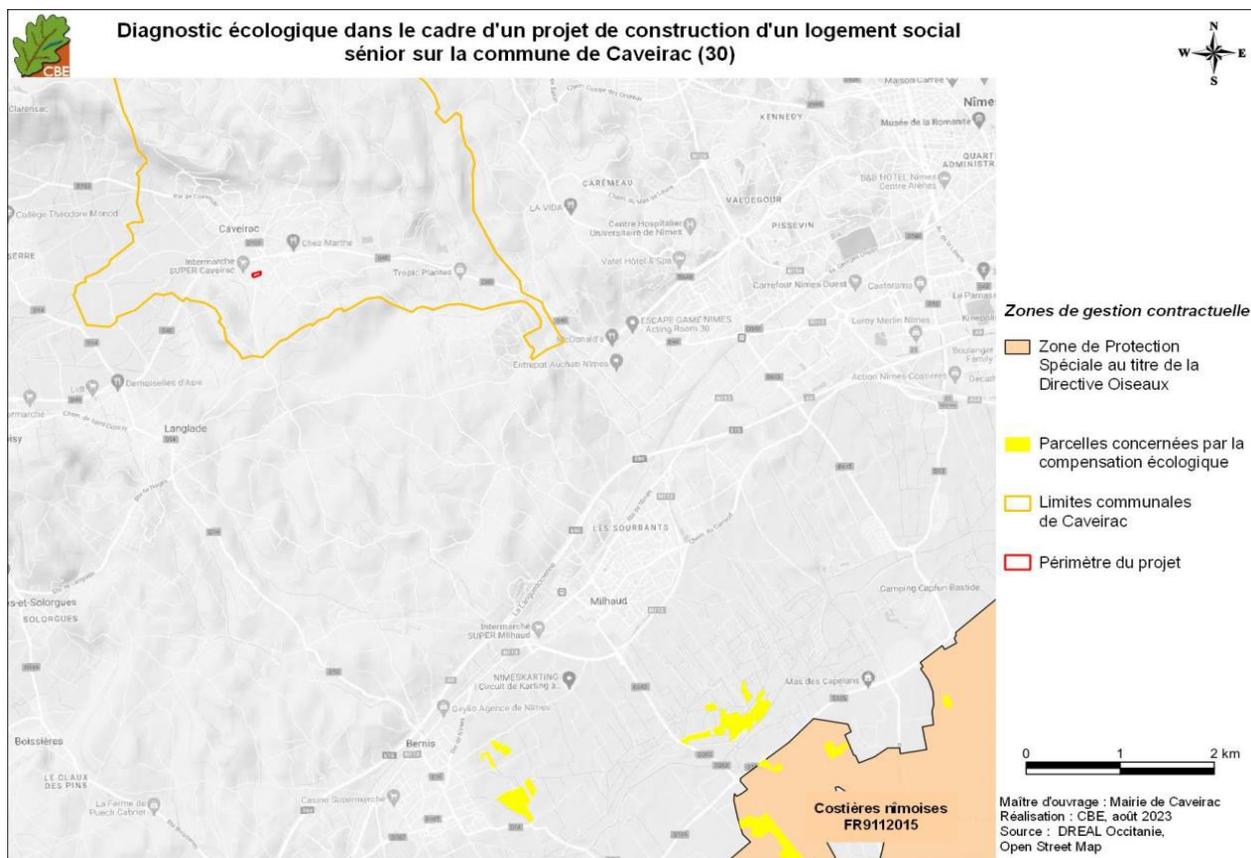
1.2 - Synthèse de l'évaluation environnementale

1.2.1 - Contexte et enjeux

Composantes	Thématiques	Caractéristiques	Niveau d'enjeu
Composantes physiques	Topographie	Le secteur de projet présente une topographie descendante d'Est en Ouest (avec une différence d'environ 2,30 m entre les deux extrémités Est et Ouest du tènement foncier).	Modéré
	Géologie	Le secteur de projet s'inscrit à l'interface de deux formations : le complexe de cailloutis calcaires et de limons qui tapissent la dépression de la Vaunage ; les marnes valanginiennes (marnes gris cendré ou bleutées) qui constituent le cœur de l'anticlinorium de la Vaunage.	Nul
	Hydrogéologie	La masse d'eau souterraine concernée par le secteur de projet est la masse d'eau des « Calcaires du Crétacé inférieur des garrigues nîmoises et extension sous couverture » FRDG117, en bon état quantitatif et qualitatif	Nul
	Hydrographique	Aucun cours d'eau ou ruisseau ne traverse ou n'est situé à proximité immédiate du secteur de projet	Nul

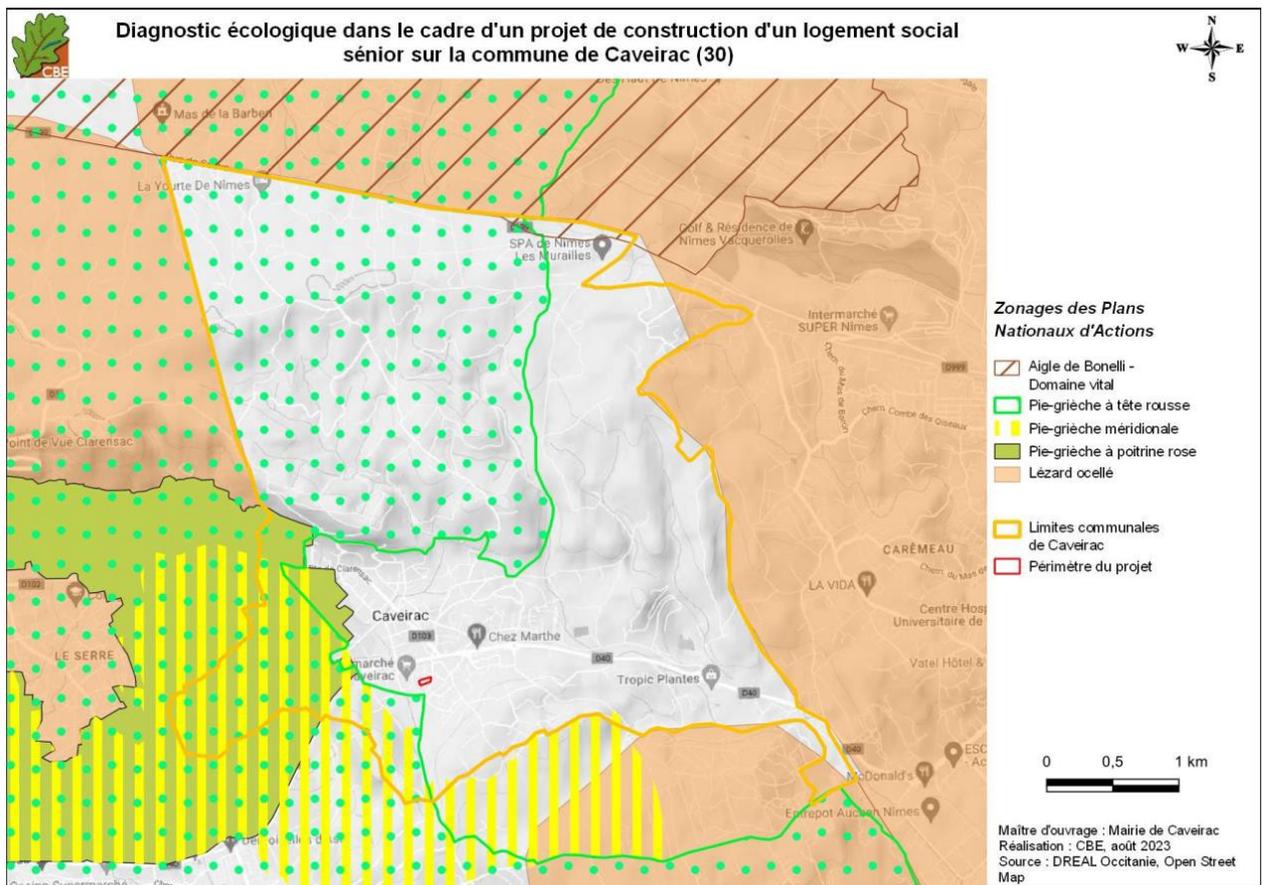


Localisation des zones d'inventaires écologiques à proximité du secteur de projet

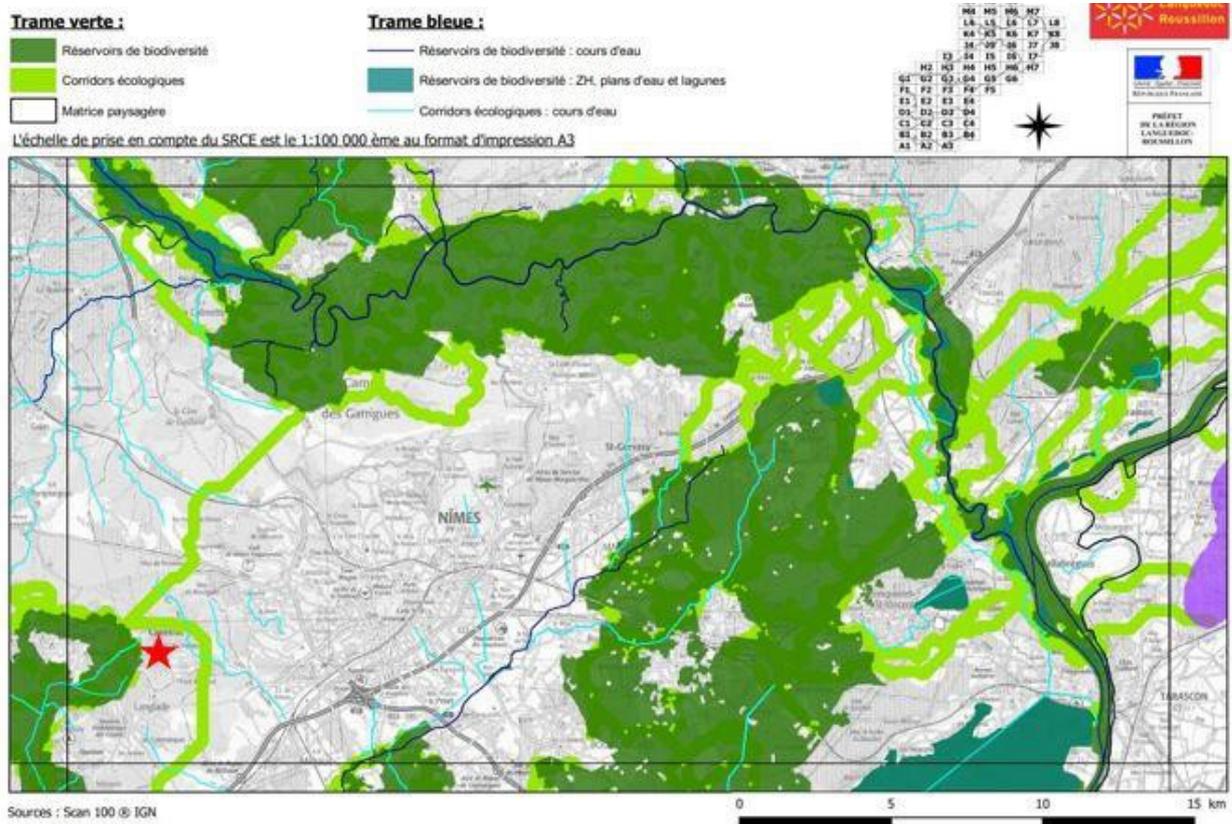


Localisation des zones de gestion contractuelle à proximité du secteur de projet

Composantes	Thématiques	Caractéristiques	Niveau d'enjeu
Environnement naturel	Zonages réglementaires et d'inventaires	<p>Le secteur de projet n'est inclus dans aucun périmètre protégé, ni aucun périmètre inventorié pour son intérêt écologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique ou Floristique la plus proche - la ZNIEFF 0000-2099 de type I «Cuvette de Clarensac et Calvisson », seule ZNIEFF délimitée sur le territoire de CAVEIRAC - est située à 490 m (au point le plus proche) à l'Ouest du secteur de projet. Le lien entre cette ZNIEFF et la zone de projet est très limité du fait de son enclavement au sein de la zone urbaine. • Le site Natura 2000 le plus proche à savoir la Zone de Protection Spéciale FR 912015 « Costières nîmoises» est située au plus près à 5 km au Sud-Est du secteur de projet et séparée de celui-ci par les zones urbaines de Milhaud et Bernis et par le faisceau d'infrastructures composé de l'A9, de la RN 113, de la voie SNCF Nîmes-Montpellier. Aucun lien n'est identifié entre la ZPS et le secteur de projet, du fait à la fois de la distance qui les sépare et de l'enclavement de l'emprise de projet au sein de la zone bâtie. <p>Aucun des 6 zonages de Plan Nationaux d'Actions (PNA) délimités sur la commune de CAVEIRAC n'inclut le secteur de projet ; les 2 PNA Pie-Grièche méridionale et Pie-Grièche à tête rousse en sont très proches (une centaine de mètres) sans pour autant entretenir de lien fonctionnel avec le secteur de projet.</p>	Nul
	Trame verte et bleue	<p>Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) délimite sur la commune de CAVEIRAC :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au titre de la trame verte, un réservoir de biodiversité sur la partie Ouest du territoire communal ; situé à 200 m à l'Est de ce réservoir, le secteur de projet n'a que peu de lien fonctionnel avec celui-ci du fait de son enclavement au sein de la zone bâtie. - Au titre de la trame bleue, un corridor écologique correspondant au Rhône ; ce cours d'eau n'entretient aucun lien fonctionnel avec le secteur de projet, situé 200 m à l'Est. <p>La Trame Verte et Bleue du SCoT Sud Gard identifie sur la commune de CAVEIRAC :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le cœur de biodiversité de la plaine de la Vaunage, à l'Ouest de la zone urbaine ; - un vaste ensemble naturel patrimonial ceinturant la zone urbaine et incluant le plateau au Nord, le Serre de Fourié au Sud et les versants boisés ; - un corridor écologique en limite Est de la commune, reliant les garrigues Nord Nîmoises aux Costières ; - l'espace de bon fonctionnement du Rhône qui inclue une partie de la zone urbaine au Nord de la RD 40. <p>Aucun de ces éléments n'interfère avec le secteur de projet.</p>	Nul



Localisation des Périmètres de Plans Nationaux d'Actions (PNA) à proximité du secteur de projet

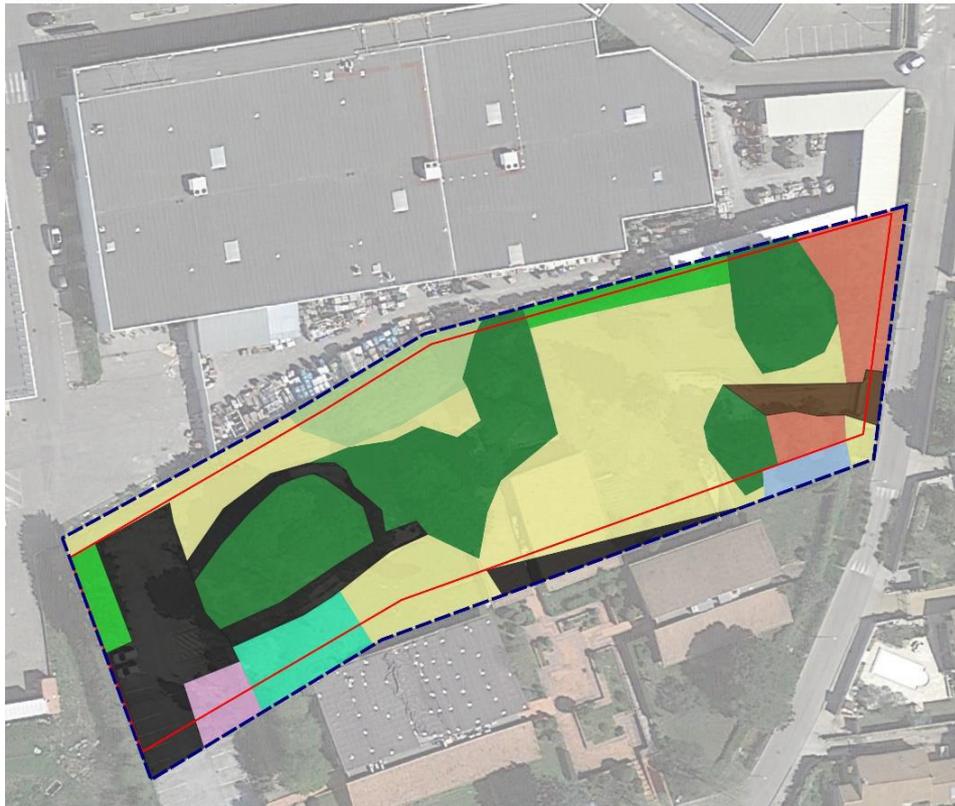


Extrait du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)

<p style="text-align: center;">Environnement naturel</p>	<p style="text-align: center;">Habitats, flore et faune</p>	<p>Le secteur de projet se caractérise par une mosaïque de milieux ouverts à semi-ouverts, de milieux boisés et partiellement de milieux anthropiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Milieux ouverts à semi-ouverts composés d'une friche régulièrement entretenue sur la majeure partie du secteur ; d'une haie de bambou sur la partie Nord du secteur ; d'une haie de Cyprès en limite Nord et Nord-Ouest, formant une barrière visuelle avec la zone d'activités commerciales contigüe ; de plantations ornementales en limite du parking Ouest. • Milieux semi-ouverts : mattorral à arbousier sur la partie Est du secteur, le long du Chemin de Bernis ; îlots de pinède à Pin d'Alep ; alignement de Micocoulier de Provence, au Sud-Ouest de la zone. • Milieux anthropiques : voie d'accès au parking et parking proprement dit sur la partie ouest du secteur de projet ; cheminement en dur interne au secteur de projet ; bassin de rétention des eaux pluviales à l'interface avec la Maison de Santé. <p>Les niveaux d'enjeux identifiés sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enjeux modérés sur les milieux ouverts à semi-ouverts ainsi que sur les milieux arborés du fait de la présence avérée ou attendue de plusieurs espèces patrimoniales, notamment d'oiseaux (Chardonneret élégant, Verdier d'Europe, Serin cini, Fauvette mélanocéphale) et de reptiles (Coronelle girondine, Lézard catalan, Lézard des murailles, Tarente de Maurétanie). Il s'agit néanmoins d'espèces communes en région méditerranéenne et peu menacées localement. • Enjeux faibles à très faibles sur les milieux plus anthropisés. <p>L'enclavement du secteur de projet au sein la zone urbanisée et l'entretien très régulier des milieux en limitent l'attractivité vis-à-vis de la faune.</p> <p>Aucune espèce patrimoniale de flore n'a été observée ou n'est attendue. Le Genévrier sabine, présent dans un bosquet sous les pins sur la partie Ouest de la zone d'étude, est une espèce déterminante ZNIEFF ; elle a été ici plantée à des fins ornementales et ne présente en conséquence aucun enjeu.</p> <p>On note par contre la présence de plusieurs espèces exogènes, dont une dizaine considérées comme invasives.</p>	<p style="text-align: center;">Faible à modéré</p>
<p style="text-align: center;">Activités</p>	<p style="text-align: center;">Contexte agricole</p>	<p>Aucune parcelle du secteur de projet n'est actuellement cultivée ou n'a été exploitée à des fins agricoles au cours des dernières années.</p> <p>Le secteur n'est pas desservi par le réseau BRL et n'est pas classé en appellation d'origine contrôlée.</p> <p>Il ne présente qu'un intérêt agricole mineur du fait de son enclavement au sein du tissu bâti</p>	<p style="text-align: center;">Nul</p>



Diagnostic écologique dans le cadre d'un projet de construction d'un logement social senior sur la commune de Caveirac (30)



Cartographie des habitats – CBE, 2023



Diagnostic écologique dans le cadre d'un projet de construction d'un logement social senior sur la commune de Caveirac (30)



Localisation des espèces patrimoniales et des habitats d'intérêt vis-à-vis de la faune patrimoniale - CBE, 2023

Paysage et patrimoine	Paysage perception et	Le secteur de projet s'inscrit à l'interface de la zone commerciale « Les Portes de la Vaunage » composée de bâtiments de grande volumétrie, de la Maison de Santé récemment inaugurée (bâtiment en R+1 surélevé) et d'une zone d'habitat pavillonnaire composée de maisons individuelles de 1 ou 2 niveaux. Le secteur de projet est perceptible en vue rapprochée depuis le Chemin de Bernis et, en vue éloignée, depuis le Chemin de Caganson.	Modéré
	Patrimoine archéologique	Le secteur d'implantation de la future résidence locative sociale séniors n'est concerné par aucun site archéologique recensé par la DRAC, ni par aucune des 3 zones de présomption de prescriptions archéologiques délimitées sur la commune de CAVEIRAC par arrêté préfectoral n°2012363-0028 du 17 janvier 2013.	Nul
	Patrimoine bâti et architectural	Le secteur de projet n'est inclus dans aucun périmètre de protection de monument historique classé ou inscrit.	Nul
Risques et nuisances	Risque inondation par débordement	La commune de CAVEIRAC est couverte par le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) approuvé par arrêté préfectoral n°30-2017-07-17-008 du 17 juillet 2017. Le secteur de projet est classé pour partie : - en zone urbaine d'aléa fort (F-U) en frange Nord, à l'interface de la zone commerciale ; - en zone urbaine d'aléa modéré (M-U) à résiduel (R-U) en frange Ouest, incluant une partie de l'aire de stationnement existante. Le règlement du PLU applicable à ces zones ne s'oppose pas à la réalisation du projet tel que prévu mais impose le respect de dispositions spécifiques (concernant notamment les déblais/remblais et les clôtures)	Modéré
	Risque inondation par ruissellement	Le secteur de projet est classé, pour la partie hors PPRI, en zone inondable par ruissellement (zonage de l'étude STUCKY reportée au règlement graphique du PLU). Le classement en zone inondable par ruissellement ne s'oppose pas à la réalisation du projet ; conformément au règlement du PLU, les nouveaux planchers créés devront être calés à la côte minimum TN + 80 cm.	Modéré
	Risque feu de forêt	Le secteur de projet est situé hors zone de risque délimitée par le Plan de Prévention des Risques Incendie de Forêt (PPRIF), approuvé par arrêté préfectoral n° 2012111-0008 en date du 20 avril 2012 et hors zones d'aléa feu de forêt délimitées par la carte jointe au Porter A Connaissance feu de forêt d'octobre 2021.	Nul
	Risque sismique	La commune de CAVEIRAC est classée en zone de sismicité de niveau 2 par le décret n°2010-1255 du 22 octobre 2010 ; ce classement ne constitue pas une contrainte à la réalisation du projet.	Nul
	Risque retrait / gonflement des argiles	Le secteur de projet est situé en zone d'aléa fort, ce qui impose le respect d'un certain nombre de dispositions constructives	Modéré
	Autres risques et nuisances	Néant	Nul



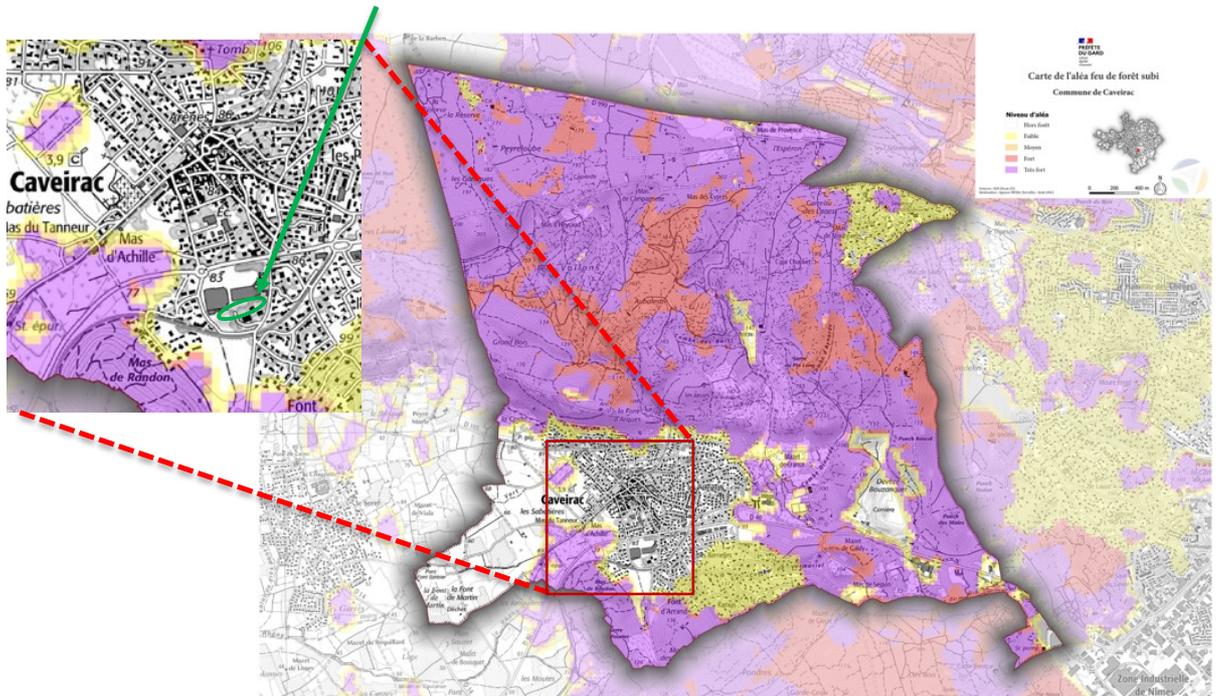
Extrait du PPRI de la commune de CAVEIRAC

CARTOGRAPHIE DE ZONAGE RÉGLEMENTAIRE

- | | |
|--|--|
| F-Ucu = zone de centre urbain inondable par un aléa fort | M-Ucu = zone de centre urbain inondable par un aléa modéré |
| F-U = zone urbaine inondable par un aléa fort | M-U = zone urbaine inondable par un aléa modéré |
| F-NU = zone non urbaine inondable par un aléa fort | M-NU = zone non urbaine inondable par un aléa modéré |
| Limite de commune | R-Ucu = zone de centre urbain inondable par un aléa résiduel |
| | R-U = zone urbaine inondable par un aléa résiduel |
| | R-NU = zone non urbaine inondable par un aléa résiduel |

Secteur de projet

Secteur de projet



Carte d'aléa feu de forêt de la commune de CAVEIRAC - DDTM, Octobre 2021

1.2.2 - Incidences et mesures réductrices

L'expertise écologique réalisée par le Cabinet Barbanson Environnement a mis en exergue des enjeux modérés sur les milieux ouverts à semi-ouverts ainsi que sur les milieux arborés, du fait de la présence avérée ou attendue de quelques espèces patrimoniales, notamment d'oiseaux et de reptiles.

Au regard des thématiques à enjeux, les incidences potentielles à considérer portent sur :

- les espèces patrimoniales avérées ou attendues, même si il s'agit d'espèces communes en région méditerranéenne, fréquentes en contexte urbain et périurbain et peu menacées localement
- le paysage et les perceptions : le projet de résidence sociale seniors va en effet modifier sensiblement le paysage du secteur de projet qui, s'il a été bâti à une époque, constitue aujourd'hui une friche urbaine.
- le fonctionnement hydraulique du site. L'imperméabilisation générée par le projet (emprise des bâtiments et des aires de stationnement) aura de fait une incidence sur les volumes ruisselés.
- la dissémination d'espèces envahissantes (dont une dizaine ont été recensées sur le secteur de projet).

Thématique	Mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement
Paysage et perceptions	<ul style="list-style-type: none"> - Préservation du boisement de Pins et d'un maximum de grands arbres hors emprise bâtie (sous réserve de bon état phytosanitaire). - Limitation de la hauteur du bâtiment à R+1 (comme la Maison Médicale voisine). - Implantation du bâtiment en retrait du Chemin de Bernis et traitement paysager des abords de cette voie. - Végétalisation des clôtures.
Risque inondation	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien en état non bâti de la frange Nord du secteur de projet classée par le PPRI en zone urbaine inondable d'aléa fort. - Localisation de l'aire principale de stationnement sur la partie Ouest du secteur de projet, partiellement classée en zone urbaine inondable d'aléa modéré à résiduel (occupation autorisée par le règlement du PPRI). - Calage des planchers du bâtiment à la côte TN + 80 cm conformément au règlement de la zone inondable par ruissellement. - Clôtures transparentes aux écoulements (grillage à mailles larges) conformément au règlement du PPRI et au règlement du PLU en zone inondable par ruissellement. - Réalisation d'ouvrages de compensation à l'imperméabilisation : bassin ou noues, dimensionnés conformément aux prescriptions de la MISE (soit actuellement 100 l/m² imperméabilisé avec un débit de fuite de 7 l/s/ha).
Biodiversité et espèces envahissantes	<ul style="list-style-type: none"> - Respect d'un calendrier de travaux (démarrage en automne, hors des périodes de forte sensibilité pour la biodiversité). - Prise en compte des espèces envahissantes en amont du chantier (limitation au maximum de la reproduction et de la dissémination des espèces à fort pouvoir colonisateur) et dans l'aménagement paysager du projet (interdiction des espèces reconnues comme Espèces Exotiques Envahissantes). - Mise en place de quelques aménagements favorables à la biodiversité (nichoirs, gîtes à chauve-souris, petits murets)

1.3 - Raison du choix du site et des principes d'aménagement

1.3.1 - Raisons du choix du site

Le choix du site d'implantation de la résidence sociale séniors a essentiellement été dicté par des critères urbains, fonciers et environnementaux :

- Une localisation à proximité immédiate du centre ancien et des équipements, commerces et services de proximité ;
- Un foncier maîtrisé par la commune ;
- L'absence de contraintes environnementales fortes tant en termes de risques naturels, de nuisances que de biodiversité.

1.3.2 - Raisons du choix des principes d'aménagement

Le parti d'aménagement retenu est largement dicté par :

- La configuration du tènement foncier, allongé dans le sens Ouest-Est, qui conduit à privilégier une implantation Ouest-Est du bâtiment.
- L'accès véhicules par le Chemin de Caganson qui détermine la localisation de l'aire de stationnement principale sur la partie Ouest du secteur de projet, limitant les déplacements à l'intérieur de la parcelle aux seuls modes doux. L'accès par le Chemin de Bernis a volontairement été conservé en tant qu'accès piétons, permettant une perméabilisé modes doux au travers de la parcelle.
- L'existence de masses boisées sur la partie centrale du secteur de projet que le parti d'aménagement s'attache à préserver en tant que parc boisé.
- La localisation du secteur de projet en continuité d'une zone pavillonnaire, qui a conduit à limiter volontairement la hauteur du bâtiment à 2 niveaux (R+1).

2 - Méthodes utilisées pour l'évaluation environnementale

2.1 - Milieu physique

La rédaction du volet milieu physiques de l'évaluation environnementale s'est appuyée sur la carte IGN, la carte géologique au 1/5000 du BRGM (feuille Sommières) et sur les données du SDAGE Rhône Méditerranée.

2.2 - Milieux naturels / biodiversité

2.2.1 - Recueil bibliographique

La base de l'étude menée par le Cabinet Barbanson Environnement a consisté en une synthèse des données écologiques connues localement. Il s'agit de recueillir les différentes données naturalistes connues sur la zone d'étude et, à plus large échelle, sur une zone écologiquement cohérente (par exemple une entité paysagère locale), voire à l'échelle communale ou intercommunale selon la configuration du secteur.

Pour cela, différents ouvrages, articles et sites internet ont été consultés et divers organismes et spécialistes ont été contactés ; les références bibliographiques sont portées en annexes tandis que le tableau suivant recense les organismes contactés.

Structure	Type de consultation	Données demandées	Résultat de la demande
DREAL-Occitanie	Site internet	Périmètres des zonages écologiques + données faune-flore	Données récupérées
Faune-LR	Site internet	Données communales sur la faune	Données récupérées
INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel)	Site internet OpenObs	Données communales sur la faune et la flore	Données récupérées
Atlas des papillons de jour et des libellules de Languedoc-Roussillon	Site internet	Données insectes	Données récupérées
Nature du Gard	Site internet	Données faune-flore	Données récupérées
Biodiv Occitanie	Site internet	Données faune-flore	Données récupérées
iNaturalist.org	Site internet	Données faune-flore	Aucune donnée sur ou à proximité de la zone d'étude

2.2.2 - Inventaire de terrain

Fin de complétées les données recueillies dans la phase précédente, deux prospections de terrain ont été effectuées, avec pour objectif de réaliser une cartographie des habitats, ainsi que des milieux d'intérêt pour la faune et la flore.

> Analyse des habitats naturels et aperçu de l'intérêt floristique local

Date de prospection : 14 juin 2023

L'analyse des photographies aériennes a permis, dans un premier temps, de définir des entités homogènes. Des inventaires floristiques ont ensuite été réalisés dans les différentes entités présentes. Les espèces rares, menacées ou présentant un statut juridique de protection ont été activement recherchées sur le terrain, la période choisie pour l'inventaire étant favorable à l'observation d'une majorité d'entre elles. Les habitats naturels ont également été identifiés et caractérisés en recoupant les observations de terrain et l'observation de photographies aériennes. Ainsi, chaque habitat a pu être affilié à un code EUNIS (Louvel *et al.*, 2013) et ce pour une précision d'au moins deux décimales, lorsque la nomenclature EUNIS le permet. L'analyse par photo-interprétation et les observations de terrain ont ainsi permis la réalisation d'une cartographie des habitats sous SIG (logiciel QGIS v.3.16) à une échelle de 1 : 800^{ème}.

> Aperçu de l'intérêt faunistique local

Date de prospection : 14 juin 2023

Concernant la faune, une prospection a été réalisée à la fin du printemps. Cette prospection a permis d'évaluer plus précisément l'intérêt du site étudié pour la faune et notamment les insectes, les reptiles, les amphibiens, les chiroptères et l'avifaune.

La période d'intervention pour cet inventaire est favorable à la détection d'une majorité des espèces animales patrimoniales. De plus, l'intérêt de la zone étudiée (alimentation, reproduction, transit) pour l'ensemble des groupes biologiques et en particulier pour les espèces patrimoniales, a été évalué en s'appuyant sur les habitats en présence et les données bibliographiques locales.

Le secteur a été parcouru à pied, à pas lent, à la recherche de tout contact visuel, auditif ou au travers de traces et indices de présence (plume d'oiseaux, mue de reptiles, empreinte/épreinte de mammifères...). Les éventuelles pierres, souches ou autres supports ont été soulevés à la recherche d'individus cachés (amphibiens, reptiles, arthropodes).

> Intervenants de terrain

Le tableau suivant présente les différents experts ayant participé aux inventaires de terrain. La dernière colonne précise si les inventaires ont été réalisés dans de bonnes conditions de détection, ou non, des espèces suivant les conditions météorologiques notamment (cela n'est pas détaillé pour les habitats et la flore dont les inventaires ne dépendent pas des conditions météorologiques).

Intervenants	Groupe ciblé	Dates des prospections	Conditions d'observations
Valentin ORANGE	Habitats, flore	14 juin 2023	Conditions favorables
Douglas FOULIARD	Faune	14 juin 2023	Conditions favorables : ciel dégagé, vent faible, températures douces à chaudes

2.2.3 - Analyse des enjeux écologiques

A partir des données bibliographiques et des données de terrain recueillies, l'objectif est d'évaluer l'intérêt écologique de la zone d'étude afin de comprendre les éventuelles sensibilités au regard du projet envisagé.

Pour cela, CBE définit et hiérarchise les enjeux d'après le caractère patrimonial¹ des espèces et des habitats présents sur la zone, d'après leur utilisation de la zone (pour les espèces) et d'après leur état de conservation et leur typicité.

Les enjeux sont hiérarchisés sur une échelle de valeur allant de nul à exceptionnel ; un code couleur leur est attribué.



¹ Une espèce / un habitat est dit patrimonial s'il dispose d'un statut de conservation défavorable (à l'échelle régionale et/ou nationale, européenne, voire mondiale) et/ou a un statut de protection (aux différentes échelles géographiques).

Références bibliographiques

Faune

COMITE MERIDIONALIS. 2015. La liste rouge des oiseaux nicheurs du Languedoc-Roussillon. Montpellier, France. 26p

GENIEZ P. & CHEYLAN M., 2012. Les amphibiens et les Reptiles du Languedoc-Roussillon et régions limitrophes. Atlas biogéographique. Biotope, Mèze ; Muséum d'Histoire naturelle, Paris (collections Inventaires et biodiversité), 448 p.

GUILBOT, R. 1994. Insectes in Maurin, H. & Keith, P., [Eds]. Inventaire de la faune menacée en France. Muséum national d'Histoire naturelle / WWF / Nathan. Paris. 123-149. Liste Rouge des insectes de France métropolitaine

UICN France, MNHN & SHF 2015. La liste rouge des espèces menacées en France. Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine. 12p.

DREAL-Occitanie. Septembre 2019. Proposition d'une méthode de hiérarchisation des enjeux régionaux de conservation des espèces protégées et patrimoniales. Version 1.4. 13 pages.

UICN & MNHN. 2017. La liste Rouge des espèces menacées en France. Mammifères de France métropolitaine. 16p

Habitats-flore

FRIED G., 2012. *Guide des plantes invasives*. L'indispensable guide des fous de nature. Ed. Belin. 272 p.

LOUVEL J., GAUDILLAT V. & PONCET L., 2013. *EUNIS, European Nature Information System, Système d'information européen sur la nature. Classification des habitats. Traduction française. Habitats terrestres et d'eau douce*. MNHN-DIREV-SPN, MEDDE, Paris, 289 p.

T

ISON J.M., FOUCAULT B., 2014. *Flora Gallica*. Editions biotope, 846p.

TISON J.M., JAUZEIN P. & MICHAUD H., 2014. *Flore de la France Méditerranéenne Continentale*. CBN et Naturalia publications. 2078p.